

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20211216-18-DE
Date de télétransmission : 21/12/2021
Date de réception préfecture : 21/12/2021

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

SEANCE DU 16 décembre 2021

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
45	36	36 + 7 pouvoirs

Date de convocation 10 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire dans la salle des fêtes de Custines, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président.

Présents : Laetitia ASCHBACHER, Pascal BARTOSIK, Pascal BECK, Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, Magali CLEMENT-DILLMANN, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Céline GEOFFROY, Denise GERARDIN, Denis GODEFROY, William GRAFF, Catherine GUENSER, Michel JACQUES, Pierre JULIEN, Antony KUHN, Patrice LEBOEUF, Ludovic LEGGERI, Yves LEICKNER, Catherine LEPRUN, Catherine LESAINE, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Jean-Jacques MAXANT, Patrick MEDART, Gilles MULLET, Jocelyne PANO, Chantal PELLENZ, Jeanne PHILIPPOT, Sébastien POINT, Philippe POTDEVIN, Carole SALEUR, Laurent TROGRIC, Bernard VERGANCE, Dominique VOINSON, Rémi WAGNER.

Absents excusés : Dominique GRANDIEU, Alain SOLDNER.

Représentés : David BLASIUS par Sébastien POINT, Béatrice BOCHNAK par Francis MAUGRAS, Sylvie GAMEL par Chantal PELLENZ, Chantal KIPPER par Denise GERARDIN, Martine LEPIANKO par Denis MACHADO, François ROUGIEUX par Sébastien DOSE, Odile SCHMITT par Dominique VOINSON.

Monsieur Denis MACHADO a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Zone Port Canal Gare à Champigneulles – étude pré-opérationnelle portant sur la réalisation d'un schéma d'aménagement

N° de délibération : 18

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
36	43	43	0	0	0

Rapporteur : M. DOSE

La zone Port canal Gare à Champigneulles est identifiée au PLUI HD comme l'emprise OAP n°1 (0,9 ha) en zone de renouvellement pour accueillir une opération à vocation mixte.

En cohérence avec la mise en service de la halte fluviale en cœur de bourg et afin de dialoguer avec cet espace requalifié, la zone port canal gare en vis-à-vis de cet espace présente de forts enjeux à l'échelle de la centralité de la commune :

- Le nécessaire renforcement des aménagements autour de la halte ferroviaire pour proposer des parcours usagés confortés (éclairage, signalétique horizontale et verticale)
- La requalification de l'îlot en connexion avec le tissu urbain de proximité : la desserte de cet espace (circulation soutenue de poids lourds), la station de mobilité autour de la halte ferroviaire, le stade du Malnoy, la piste cyclable, la halte fluviale, le cœur de bourg (mixité urbaine, articulation des espaces privés

et publics (mobilités, intégration paysagère), le traitement qualitatif de la façade urbaine de la berge portant sur le bassin

- La maîtrise foncière préalable pour un engagement opérationnel du projet de requalification. Cette maîtrise préalable doit être confortée et demande la mise au point d'une véritable stratégie de mobilisation des outils fonciers à disposition

Par délibération en date du 18 février 2021, le Bassin de Pompey a précisé l'intérêt communautaire de sa compétence aménagement de l'espace. A ce titre, la Communauté de Communes peut réaliser une étude pré-opérationnelle portant sur la réalisation d'un projet d'aménagement sur un site à enjeux multiples, identifié dans une orientation d'aménagement et de programmation structurante du PLUI HD.

Aussi, l'objet de cette délibération est de permettre d'engager une étude pré opérationnelle, sous maîtrise d'ouvrage Bassin de Pompey en conventionnement et collaboration étroite avec la commune de Champigneulle, pour définir le schéma d'aménagement de la zone Port Canal Gare. Cette étude s'articulerait en deux temps :

- Phase 1 : réalisation d'un diagnostic et proposition de scénarii
- Phase 2 : consolidation du scénario retenu et élaboration du programme détaillé

Le rendu du schéma d'aménagement pourrait être envisagé pour avril 2022.

Un projet de convention ci-annexé identifie les modalités de participation technique et financière de chacune des parties. Le principe de financement proposé est de 50% pour chacune des collectivités avec un estimatif d'étude à hauteur de 50 000 € HT sous maîtrise d'ouvrage Bassin de Pompey et participation de la commune par appel de fonds.

Il vous est proposé :

- D'autoriser Monsieur le Président à engager toutes démarches pour permettre ce partenariat,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec la commune de Champigneulle,
- D'engager les démarches pour la réalisation de cette étude,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'engagement du projet,
- D'imputer les dépenses d'études au budget sur l'opération 9710 - Nature : 2031.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

DECIDE d'engager toutes démarches pour permettre ce partenariat.

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention avec la commune de Champigneulle.

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20211216-18-DE
Date de télétransmission : 21/12/2021
Date de réception préfecture : 21/12/2021

AUTORISE Monsieur le Président à engager les démarches pour la réalisation de cette étude.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires pour l'engagement de cette étude pré-opérationnelle du projet « Port canal gare à Champigneulles ».

IMPUTE les dépenses nécessaires sur l'opération 9710 - Nature : 2031.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Le Président,



Laurent TROGRIC